



## **Communiqué**

**Pour diffusion immédiate**

**Laissez les pauvres gagner leur vie!**  
***Laissez-les contribuer positivement à l'essor de la collectivité!***

Rouyn-Noranda, mercredi le 3 février 2016– La **Table d'action contre la pauvreté de l'Abitibi-Témiscamingue (TACPAT)** a déposé un mémoire au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans le cadre de la consultation publique en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale tenue par le gouvernement du Québec. Cette consultation se tient dans le contexte de l'élaboration d'un troisième plan d'action gouvernemental en matière de solidarité et d'inclusion sociale, qui découle de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec en 2002.

### **Les mesures exigées pour le troisième plan d'action : s'attaquer à la pauvreté et non aux pauvres !**

« Nous croyons fortement que les causes de la pauvreté sont structurelles et que seule une intervention étatique soutenue et cohérente peut permettre d'éliminer la pauvreté. Nous espérons que cette fois-ci, le gouvernement du Québec nous écoutera et mettra de l'avant des mesures qui permettront réellement d'éliminer la pauvreté et pas seulement de réduire le nombre de personnes prestataires d'aide sociale » affirme Jean-Pierre Héту, porte-parole de la TACPAT.

Dans le mémoire, la TACPAT présente des mesures qui pourraient rallier employeurs, citoyens, personnes en situation de pauvreté et le gouvernement :

- 1- Consentir aux personnes recevant des prestations d'aide sociale, de travailler en fonction de leur capacité, sans que la prestation soit affectée.
- 2- Maintenir les prestations d'aide sociale jusqu'à l'atteinte d'un revenu leur permettant de couvrir leurs besoins essentiels équivalant à la mesure du panier de consommation (MPC).
- 3- Pour les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi (Solidarité sociale) : leur verser des prestations permettant de couvrir leurs besoins essentiels équivalant à la mesure du panier de consommation (MPC).
- 4- Élargir les protections sociales actuellement disponibles aux personnes prestataires d'aide sociale à toutes autres personnes dont le revenu est inférieur à la mesure du panier de consommation (MPC).

Parmi les effets positifs attendus par l'application de ces mesures, nous croyons qu'elles auraient pour effet de diminuer les coûts engendrés par la pauvreté dont, entre autres, les coûts de santé et de services sociaux. Pour la personne en situation de pauvreté, ces mesures permettraient de combler les besoins de base et accroître son autonomie. Pour

notre société, d'autres effets positifs seraient de favoriser une meilleure adéquation entre les besoins des employeurs et la capacité des personnes à travailler; améliorer la cohésion sociale et supporter l'occupation dynamique du territoire.

### **Retrait du projet de loi 70**

Le prochain plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale doit avoir des effets significatifs sur la qualité de vie et la dignité des personnes en situation de pauvreté. Les plans d'action antérieurs ont contribué à augmenter les écarts entre la prestation et la mesure du panier de consommation. Dans une réelle volonté de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, le gouvernement doit agir comme facilitateur et non pas de façon coercitive envers les personnes en situation de pauvreté.

À ce titre, Jean-Pierre Héту rappelle que : « le projet de loi 70, empreint de préjugés, est un parfait exemple d'une politique qui s'attaque aux pauvres plutôt qu'à la pauvreté et est en flagrante contradiction avec les buts et orientations de la loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ». En ce sens, les membres de la TACPAT se joignent aux nombreux organismes au sein de la Coalition Objectif Dignité pour exiger le retrait du projet de loi 70, qui propose des mesures jugées rétrogrades et inefficaces.

### **Qu'est-ce-que la TACPAT**

La Table d'action contre la pauvreté de l'Abitibi-Témiscamingue (TACPAT) est un des collectifs régionaux du Collectif pour un Québec sans pauvreté. Active depuis 1999, cette table de concertation a pour mission de favoriser la mobilisation régionale autour de la lutte à la pauvreté. Elle réunit des personnes issues des groupes communautaires locaux et régionaux, supportés par des organisateurs et organisatrices communautaires, ainsi que des personnes en situation de pauvreté et des militant-e-s de la région. Depuis ses débuts, la TACPAT a joué un rôle actif dans le dossier de la lutte à la pauvreté. Elle a contribué au sein du Collectif pour un Québec sans pauvreté à l'adoption en 2002 de la loi visant l'élimination de la pauvreté ; s'est positionnée lors de l'adoption des précédents plan de lutte à la pauvreté par le gouvernement (2004, 2008-2009) ; a mené la campagne « Mission collective » qui a recueilli 10 000 signataires individuels et qui visait à proposer l'adoption de mesures concrètes pour l'élimination de la pauvreté ; a mené la campagne « Frigo turquoise » de lutte aux préjugés liés à la pauvreté ; et a organisé différentes activités de sensibilisation et d'information sur le sujet de la lutte à la pauvreté. Par ses nombreuses actions au fil des années, la TACPAT est devenue un acteur régional crédible en matière de lutte à la pauvreté, en mesure de porter un regard critique sur certains choix gouvernementaux, mais également de proposer des solutions et des alternatives.

Source : Jean-Pierre Héту

Porte-parole de la TACPAT (819) 279-2312

[jphetu52@hotmail.com](mailto:jphetu52@hotmail.com)